

## Histoire de Victorine la parricide

En 1839, un fait-divers local a fait sensation. Un ancien hôtelier (ou maître à danser) nommé Cumon était venu se retirer à Montignac après une absence de 20 ans. Sa fille Victorine fut un jour demandée en mariage par un gendarme nommé Dupont. Le père Cumon en fut indigné : il n'était pas question que sa fille épouse un homme si mal payé. L'obstination de Victorine, son impatience à se marier n'ont pas eu raison des préjugés du père. Comme Victorine et Dupont continuaient à se rencontrer, les querelles familiales enflèrent. Victorine confia alors ses misères à sa servante Léonarde Rouvet, dite Nini. Et puis, tout à coup, le vieux Cumon est tombé malade, après s'être plaint longuement de douleurs internes de plus en plus graves. Un mois plus tard, il était mort. Victorine n'a pas manifesté de chagrin hypocrite, déclarant que "*Ce que Dieu fait doit être bien fait*". Et peu de temps après, elle avait épousé son gendarme.

Quelques mois plus tard apparaît à Montignac un dénommé Grabier. Condamné aux travaux forcés il est «*exposé au carcan*», comme c'était la coutume, sur la place du village pour que son cas, son destin, soient exemplaires. Avec des larmes aux yeux, Grabier s'écria : "*parmi ceux qui m'entourent il y en a peut-être de plus coupables que moi*", et il pria son public de se conduire de façon irréprochable. Une jeune villageoise présente, Marie Prouillard, rapporta fidèlement ces propos à Nini, la servante de Victorine, qui fut bouleversée et cela suffit à libérer en elle un flot de repentance. Elle avoua donc avoir acheté de l'arsenic, de l'opium, du vitriol et d'autres substances toxiques que Victorine avait administrées à son père. Le corps de Cumon fut exhumé, et un groupe d'experts conclut à un empoisonnement par l'arsenic.

Le procès de Victorine eut lieu en juillet 1840 aux assises de la Dordogne, devant une foule de curieux et de nombreux montignacois appelés à témoigner. Victorine Cumon, épouse Dupont, fut condamnée à la réclusion à perpétuité et aux travaux forcés, et la conscience sensible de sa servante fut récompensée par 18 ans du même châtement.

---

**Consigne d'écriture :** *Faire le récit d'un moment de cette affaire criminelle, en choisissant votre point de vue de narration : celui de Victorine, ou de Nini, ou du père Cumon, ou de Dupont, voire de Grabier ou de Marie Prouillard. Cette séquence narrative peut se passer au moment du drame, pendant le procès, après la condamnation. Il conviendra de respecter autant que possible la vraisemblance historique en évitant des anachronismes.*

## *La délatrice*

Nini était allongée langoureusement sur le canapé râpé du petit salon, ses jambes soyeuses dépliées à l'infini dépassant du meuble ancien. En dépit des apparences, elle ne se sentait pas tranquille. L'inquiétude l'avait prise à la sortie de l'audience, ce matin du 20 Juin 1840. Elle avait un doute. Un petit pressentiment collant, insidieux, persistant ... et si ...

Elle chassa vite l'impression, se leva brusquement, se regarda dans le grand miroir doré, au-dessus de l'âtre encore fumant, sensé chasser la lourde humidité de la vieille demeure. Son air d'honnête fille la rassura. Elle se rassit et reprit fébrilement l'ouvrage commencé il y a un mois déjà. Des petits chaussons beige clair dans une laine douce et pure. L'ouvrage filait, son esprit filait.

L'ouvrage de l'amour.

L'ouvrage du secret.

L'ouvrage de la trahison.

Que tricotait-elle ? Une larme coula. Ses yeux se brouillèrent sur le geste précis. Trois mois avaient passé depuis son forfait. Un dix février, dans le froid d'un début de soirée qui s'annonçait glaciale, elle avait déambulé sur la place de l'église de Montignac, où un homme sans âge, un certain Gabriel, exposé au carcan, enchaîné et larmoyant, apostrophait le passant :

— « Parmi ceux qui m'entourent, il y en a peut-être de plus coupables que moi ».

Son ventre la tirailla ; les crampes d'un petit être à venir. Mon Dieu ! Qu'allait-elle faire ? Déjà enceinte à l'époque, ses rondeurs devenaient de plus en plus difficiles à effacer. M. Alexis Dupont, le mari de Madame, ne s'était pas embarrassé de précautions. Et oui ! Elle était tombée amoureuse et l'était toujours. Elle peuplait chaque moment de sa solitude avec des images de bonheur solide. Elle était avec lui dans le grand lit de la chambre bleue, unie à lui à jamais, béate d'amour et de sérénité. Hélas ! Rêve impossible. Elle serait inévitablement renvoyée et avec grand fracas encore. Pourtant, Alexis avait accueilli cette nouvelle avec calme et presque bienveillance. Néanmoins, la mise au point fut limpide :

— Je suis marié vois-tu ? Si tu veux je t'aiderai à le faire passer.

Le regret, la honte, la colère, la déception, la frustration : fervents piliers éternels de la misère. Et puis la révolte ! Le dire à Madame servirait-il à quelque chose ? Alors, elle avait attendu ces longues semaines en priant Dieu dont le secrétariat explosait sans doute sous la demande.

Mais voilà qu'en ce dimanche frileux de fin d'hiver, les paroles dudit Gabriel, attrapées au vol de sa détresse, lui donnèrent une idée. En effet, il suffisait que, sous couvert de remords et avec force larmes, elle dévoile à la maréchassée avec quel cocktail explosif le père de Madame avait passé l'arme à gauche, en mai 1839.

Vitriol, opium, arsenic eurent raison du brave homme en quelques semaines, car Madame supportait mal qu'on la contrarie. Ainsi, la douce fille à papa l'envoyait-elle régulièrement chez l'apothicaire pour acheter ces joyeusetés. Nini n'avait pas l'habitude de discuter les ordres, surtout ceux de sa maîtresse. Elle ne se douta de rien, pas plus que le pauvre homme, heureux de voir enfin sa fille chérie lui apporter affectueusement les délicieuses soupes de Nini, bien qu'un peu amères ces temps-ci. Il était si rare que sa fille s'occupe de lui ; il était presque heureux d'être malade. Il en conclut qu'elle ne lui en voulait pas de lui avoir refusé un mariage bien incertain avec son Alexis, flatteur, inconséquent, et par-dessus tout intéressé. Ainsi l'avait-il jugé ? Pas une seconde il ne fit le lien entre la soudaine affection de cette fille d'ordinaire si distante, pour ne pas dire désagréable, et son déclin.

L'amour rend aveugle, ou stupide ou encore criminel ! De fait, Madame put épouser à sa convenance l'élu de son cœur, le ci-devant Alexis Dupont, après avoir enterré, un oignon dans le chapeau, son vieux papa chéri en déclarant, larmoyante :

— « Ce que Dieu fait doit être bien fait ».

Que ce Dieu est bien commode aux dérapages des hommes ... et des femmes !

Sur son sofa, Nini continue à chaussonner son petit, et à espérer. Elle ne savait rien de la trame diabolique. Du moins, au début, jusqu'à ce que Victorine se sente obligée de justifier les multiples petits paniers garnis achetés, fort cher ma foi, chez Mr Lambert, apothicaire de son état et, disons-le, bien peu curieux. Rien ne pouvait lui être reproché. Elle avait trahi bien sûr mais dénoncer une criminelle, n'est-ce pas faire le bien ? Cela mériterait bien une petite récompense. Elle n'en demandait pas tant ; Madame aux arrêts et elle, Nini, maîtresse de maison lui suffiraient. L'esprit tranquille, elle se cala dans le canapé et chercha un prénom pour son enfant.

Jeudi 7 Juillet 1840, Tribunal de Périgueux.

À l'annonce du verdict, la foule Montignacoise applaudit, repue.

Mais que peut faire un bébé au baignoire pendant 18 ans ? se demanda Nini avec ahurissement.

Isabelle Bernède

### *La manigance passionnelle.*

Victorine dénudée, ébouriffée, haletante, se jeta en pleurs dans les bras de sa servante Nini. Il fait noir, elle n'a même pas refermé la porte sur elle, le froid glace Nini et la surprend. Comment sa maîtresse a-t-elle pu en arriver à un tel point de désespoir pour se dévoiler ainsi, si faible, si désemparée, en oubliant son rang !

Victorine essoufflée, en sanglots :

— « Nini, je meurs, je souffre, ma vie est comme une plaie béante loin de mon amour, mon père doit nous accorder cette alliance. Aide moi, je t'en prie, je dois devenir la femme de Mr. Dupont, mon amant. »

Nini désemparée essaya de la consoler mais rien n'y fit. Jamais elle n'avait assisté à une telle scène de cris, de propos décousus, de gestes violents désarticulés, le visage de sa maîtresse déformé par des rictus de douleur, les cheveux mouillés lui barraient les yeux exorbités, noirs et rouges de pleurs et de haine.

Victorine s'écroula au sol à genoux devant Nini, la supplia de lui venir en aide. Voilà la servante sans force devant autant de souffrance.

Victorine, en criant :

— « Par pitié ma Nini, je dois me débarrasser de mon père, tu dois m'aider, j'ai besoin de toi, je t'en supplie. Demain matin, va chercher de l'arsenic et de la mort aux rats. Mélangé à ses repas, mon père n'aura que quelques maux de ventre, il ne s'en rendra pas compte et ne souffrira même pas. Tu verras, ce sera facile et l'avenir sera à nous ».

Le lendemain matin, Nini s'enquit du nécessaire. Elle ne pouvait s'empêcher de penser que ce n'était pas bien honnête tout ça mais en servante fidèle et obéissante elle ne faisait que son travail. Elle alla jusqu'à servir elle-même la fameuse potion mortelle à son maître. Malheureusement Nini dut s'y prendre à plusieurs reprises car maître Cumon était un solide gaillard. Elle était obligée d'aller jusqu'au bout pour ne pas le voir souffrir et gémir trop longtemps.

Monsieur Cumon n'y survécut pas. Le mariage tant désiré eut donc lieu dans la joie et l'allégresse qui convient aux époux.

La suite leur réserva quelques surprises dont le destin se chargea...

Sim Grelier

## *Je ne voulais pas le tuer...*

J'avais un père et lui il avait un empereur.

Il l'a suivi dans toutes ses campagnes jusqu'à la bataille de Wagram ; et puis il s'est retiré avec la fortune que sa solde lui avait procurée et s'est installé comme hôtelier dans son Périgord natal.

Il parlait très peu de ses campagnes, seulement du carnage de la bataille d'Eylau où la brume en train de se lever avait révélé l'infanterie française passant devant les canons de l'artillerie russe ; il devenait alors très agressif ; il était sorti vivant de cette boucherie mais marqué à jamais ; lorsqu'il en parlait ma mère ne disait rien, elle le laissait s'emporter, devenir violent, comme d'habitude.

Je suis née quelques années après son installation à Montignac. Avec ma sœur nous nous sommes élevées entre une mère taiseuse et un père méchant. Nous avons une fortune suffisante pour bien vivre. Nous avons reçu une instruction qui me permet d'écrire cette histoire aujourd'hui.

À mon adolescence mon père s'est mis à me regarder avec des yeux mauvais ; ma mère ne voyait rien, ne disait rien.

J'ai résisté longtemps mais l'indicible a fini par arriver ; je n'étais pas encore adulte, je n'étais pas consentante mais ça s'est fait. J'ai pris ce fardeau et n'ai eu alors plus qu'une obsession : quitter cette maison.

Le gendarme Dupont est arrivé à cette époque ; c'était un benêt mais il était beau ; et sa solde, certes modeste, était un revenu régulier et garanti. Alors je l'ai séduit et berné ; puis je me suis arrangée pour que tout le village sache que nous nous retrouvions dans les prés de Brenac. Et je l'ai persuadé de m'épouser. Quand j'ai annoncé à mon père que nous voulions nous marier, il a refusé ; sa fille valait mieux qu'un simple gendarme. C'était un comble ! Nous nous sommes violemment disputés. Je l'ai menacé de tout révéler mais il a ri et n'a pas cédé, et sans son consentement rien n'était possible.

C'est à ce moment-là que Nini est arrivée chez nous comme servante ; elle était vive, simple et influençable, très influençable. J'ai réussi à la prendre sous mon emprise. Et j'ai échafaudé ma vengeance.

Au départ je ne souhaitais pas le tuer ; je voulais simplement le rendre tellement malade qu'il serait trop faible pour résister ; je voulais le dominer et l'obliger à céder. Mais, même épuisé, il a toujours résisté, alors j'ai laissé les choses aller à leur fin.

Nini m'a aidée ; pas comme elle l'a dit au procès ; si elle a acheté l'arsenic, c'est en revanche moi qui me suis procuré le vitriol et l'opium ; j'aurais dû faire l'inverse, on n'aurait jamais su pour l'arsenic et on ne l'aurait pas cherché sur le cadavre ; j'ai aussi

été obligée de demander à Nini de nourrir mon père car à la fin il se méfiait de moi. À partir de là elle en savait beaucoup, j'étais à sa merci. Et lorsqu'on lui rapporta les paroles de l'homme au carcan, elle ne sut pas résister et me trahit. Elle le fit d'autant plus facilement qu'elle n'avait pas résisté non plus au benêt. Si bien qu'elle assista au procès avec un petit ventre rond qui la rendit plus humaine.

Au procès je n'étais pas très inquiète. J'ignorais qu'on peut déceler de l'arsenic sur un cadavre plusieurs mois après la mort ; quand le professeur de médecine fit sa déposition je compris que j'avais perdu. Je n'ai rien révélé de mon adolescence ; on aurait demandé à ma mère de témoigner ; je savais d'avance la position qu'elle aurait prise et, parole contre parole, c'est elle qu'on aurait crue.

Je suis maintenant au bain ; je sais que l'épuisement va me tuer.

Je n'ai aucun remords !

Bernard Lefebvre

## *Le double aveu*

Le regard perdu, fantomatique, dérive, passant de la lucarne où s'inscrit une croix métallique dans le ciel bleu pour ensuite se poser sur la photographie écornée entre ses mains fébriles. Victorine, assise sur la paille de son étroite cellule, ressent en ce moment-même tout le poids de sa vie, de son histoire. Son regard ne quitte plus le portrait de Bertin, son bien-aimé, celui qu'elle n'a pas pu protéger de l'esclandre, du scandale, celui qu'elle a trompé durant un an en ne révélant rien de son mensonge, de son crime.

Peu avant sa condamnation, elle lui devait la vérité, le meurtre de son « père de loi » comme elle le dit souvent intérieurement mais aussi ce qui l'a conduite à souhaiter violemment la fin de cet homme. Elle revoit Bertin au défilé du 14 juillet, le regard ténébreux, le corps svelte que l'uniforme seyant rendait si séduisant ! Jamais elle n'avait ressenti une telle attirance et lorsqu'il l'appela par son prénom, elle sut qu'elle l'aimerait jusqu'à la fin de ses jours.

Douloureux, les souvenirs affluent, les ignobles agissements de son père adoptif, François Cumon, ses requêtes sexuelles incessantes qui deviennent vite des menaces auxquelles elle se soumet sans comprendre ce qu'il lui vole, son enfance, son insouciance jeunesse, sa vie de femme. À la place, il instille le goût de la honte et du mépris en elle !

Après plusieurs rencontres secrètes, Bertin et elle se jurèrent de ne plus se quitter. Bertin demanda à rencontrer l'homme qui tenait sa destinée bien en main. Le père Cumon s'ébranla tel un vaisseau ivre de colère sur la mer, déchaîné, rugissant comme une tempête. Sa fille ne serait pas la femme d'un gendarme à petite paie ! Victorine savait que, quelle que soit la fortune du futur époux, le refus était à jamais sous-tendu par d'autres mobiles bien moins légitimes ! En perdant Victorine, il devrait désormais faire face au vide, à l'exutoire de ses pulsions.

La demande en mariage de Bertin Dupont eut pour conséquence une réclusion surveillée pour la jeune fille. La décision était sans appel. Les jours qui suivirent la scène impitoyable, « donner sa fille au premier venu sans l'sous », Victorine désespéra de revoir son amoureux. Son isolement s'avéra plus supportable grâce aux attentions de Nini, la servante fidèle de la maison qui connaissait le lourd tribut que Victorine payait depuis de longues années. Et pourtant, Nini les a dénoncées, elle s'est livrée, poings en avant, au nom de qui ? de Dieu dont elle va implorer la miséricorde à jamais, l'absolution de son péché ?

Un nuage s'étire entre deux barreaux. Le vieux verrou grince. Victorine ignore l'écuille déposée à même le sol froid. Elle revoit la salle fumante emplie de l'odeur des viandes grasses et du vin dans les cruchons. Fallait-il qu'elle le hâisse, cet homme rustre et faussement affable distribuant des sourires aux clients attablés dans son auberge.

Un voile s'était tissé, années après années, rendant stériles les traces douloureuses de ces sévices, anesthésiant les sens et la conscience, occultant la révolte qu'elle gardait enfouie profondément en elle. Mais à la suite de la violente opposition de François Cumon à son mariage, la honte et la peur de Victorine firent place à la colère, la brèche se rouvrit et rien ne put désormais détourner Victorine d'une vengeance latente. L'idée de le tuer fit son chemin. Un jour, l'occasion de se procurer discrètement des poisons se présenta. Nini s'acquitta de cette tâche et François Cumon dépérit rapidement.

La nuit s'est déposée sur les murs du cachot, les pieds douloureux entravés par les fers n'empêchent pas la jeune femme de poursuivre ses fantômes. Plus de honte dans ce regard, juste une incommensurable tristesse, une capitulation devant un destin tordu dès le départ. Une vie amputée de la présence de sa mère dès son plus jeune âge et ensuite l'angoisse du viol perpétré.

Ses yeux reviennent sur la photographie dont elle ne distingue plus que la marge éclairée par la lune. Une éternité, une vie de travaux forcés, une mort à vivre lentement. Ce jour-là, rien ni personne n'a pu contribuer à l'adoucissement de la peine. Même Bertin, blanc comme un cierge à la barre des témoins, a parlé avec son cœur, son humanité, invoquant la clémence des jurés devant le principal mobile qui a conduit Victorine à commettre un tel acte : la légitime défense.

Son Bertin... En quittant la salle d'audience, elle a saisi une dernière fois son regard. Elle a su qu'il ne la condamnait pas, que l'amour leur épargnerait l'oubli, le néant.

Le jour se lève enfin. La petite porte s'ouvre et c'est une femme seule qui s'en va sans se retourner.

Françoise Ravet



## *Le mystère du père Cumon*

Le procès de la montignacoise Victorine Cumon, épouse du gendarme Dupont, s'est déroulé en juillet 1840 aux assises de la Dordogne. Une foule de curieux s'y pressait, de nombreux témoins étaient appelés à la barre. Après l'examen de toutes les dépositions et l'exposé des hypothèses des spécialistes, Victorine fut condamnée à la réclusion à perpétuité et aux travaux forcés pour empoisonnement à l'arsenic de son père. La déclaration de repentance de sa servante Nini fut récompensée par un châtiment plus indulgent, elle échappa à la perpétuité mais pas à 18 ans de travaux forcés !

Mais avait-on fait le tour de toutes les hypothèses ? Le défunt n'avait-il pas emporté avec lui quelque secret non avouable envers les siens et la société montignacoise ? Les deux femmes furent peut-être condamnées sans avoir jamais su les raisons exactes qui avaient conduit le père Cumon à refuser au gendarme la main de sa fille.

Des langues se sont-elles dénouées plus tard à Montignac pour briser le secret ? Après un grand traumatisme il faut souvent du temps avant de pouvoir parler, raconter...

Que savait-on précisément de ce monsieur Cumon ? Après être parti durant une vingtaine d'années, il était revenu s'installer à Montignac comme hôtelier. L'héritage d'une douleur ancienne avait-il transpercé ce qui avait été enfoui, aveuglé, oublié ?

D'où venaient ses préjugés à l'égard du gendarme Dupont ? La famille de ce dernier avait-elle commis des imprudences ? Ce Dupont était-il le fils illégitime de Cumon ? Des témoins parlaient d'histoires de famille dans les temps reculés... Pourquoi Cumon était-il parti de Montignac et où était-il donc allé ? Aurait-il été chassé de cette ville ? Pourquoi donc ?

Et si le discours public de Grabier, ce condamné aux travaux forcés, lorsqu'il fut exposé sur la place du village, était à double sens ! Quand il a dit : "Parmi ceux qui m'entourent, il y en a peut-être de plus coupables que moi", ne voulait-il pas parler du destin du père Cumon autant que du sien ?

Qui a jamais su la vérité sur toute cette histoire ?

Marie-Christine Perrot

## *Le souvenir de Victorine*

C'est la première fois que je viens dans ce tribunal où je vais être cité comme témoin et je ne m'attendais pas à trouver autant de monde en ce lieu.

Ce lundi de juillet 1840, on dirait que toute la population de Montignac s'est donnée rendez-vous à Périgueux ! Même la Jeannette, habituellement postée derrière sa fenêtre d'où elle guette le moindre va-et-vient sur la grande place ; même le Pierrot qui ne quitte jamais ses champs ! Ce matin ils ont, pour la plupart, pris d'assaut plusieurs diligences des messageries tandis que les quelques notables et riches propriétaires sont arrivés à bord de leurs berlines, offrant ainsi à leurs cochers, domestiques et chevaux une sortie providentielle.

J'en ai fait de même, hier au soir, pour rejoindre la ville où mon véhicule neuf n'est pas passé inaperçu au milieu des élégants coupés, fiacres et autres calèches mais je suis ici pour faire bon soutien plutôt que bonne apparence. Là n'est malheureusement pas la motivation première de cette foule qui, dès potron-minet, s'est laissée emporter par des rancœurs, des jalousies mais surtout une insatiable curiosité face à l'extraordinaire. Ce n'est pas tous les jours qu'un procès va s'ouvrir pour juger d'un parricide survenu à Montignac !

Dans la petite ville désertée, seuls sont restés le curé et les religieuses de l'hospice. Le premier préférant attendre le verdict pour savoir si une aide spirituelle deviendrait alors nécessaire car, en ce qui le concerne, à part avoir célébré, l'année dernière, le mariage de l'accusée, il ne veut rien connaître de cette histoire abominable ; quant aux secondes, on leur a demandé de veiller sur les enfants, censés être tenus hors de ce drame, même si on les a souvent entendus scander ces derniers temps : « Victorine l'assassine ! Victorine l'assassine ! ».

Me voici donc aujourd'hui assis sur une chaise d'où je peux voir toute l'assistance. Je viens de passer une nuit cauchemardesque dans l'hôtel où je suis descendu depuis hier afin d'être à l'heure, ce matin, pour comparaître. Je tremble encore au souvenir de ces visions nocturnes où les étagères de mon officine s'écroulaient les unes sur les autres, déversant arsenic, opium et autre vitriol sur des personnages aux visages angéliques qui soudain se tordaient de douleur. Comment avais-je pu ne pas voir, ne pas comprendre ce qui se tramait quand la Nini, sourire aux lèvres, le regard innocent, son petit panier garni de fruits et légumes sous le bras, venait me demander régulièrement des petites doses pour soulager la douleur tantôt de son maître souffrant du ventre, tantôt de sa maîtresse se plaignant du dos. Sa maîtresse ! La beauté du diable cette Victorine ! Quand elle traversait la place du village, vêtue d'une robe cintrée, les cheveux relevés en chignon sous une charmante coiffe, qui ne prenait plaisir à entendre le claquement de ses étranges petits talons placés sous ses chaussures et qui faisaient gaillardement chanter les pavés ? Sous ses airs de grande dame lui seyant à merveille, elle n'était pourtant qu'un être corvéable à souhait pour son père revenu vivre au village, depuis quelques années, après vingt ans d'absence. D'un orgueil démesuré, acariâtre et méchant, il rêvait de la voir épouser quelque notable ou grand propriétaire terrien. La fortune qu'il avait amassée au cours des ans (et dont il lui semblait judicieux de cacher la

provenance !) lui permettait en effet de rivaliser de richesse et de la doter largement. À plusieurs reprises, il avait refusé des demandes en mariage, pourtant dignes d'intérêt, chassant les prétendants avec force violence verbale et molestant derechef sa fille comme il le faisait régulièrement, à la moindre contrariété, depuis déjà longtemps. C'était sans compter sur le caractère malgré tout bien trempé de Victorine qui finit par avoir l'impudence suprême de tomber follement amoureuse d'un gendarme qu'elle comptait bien épouser, envers et contre tout, du haut de ses vingt-huit printemps.

Tout le village se souvient encore du hurlement de Maître Cumon quand elle lui fit part de sa décision ! Il déchaîna contre elle sa violence, la menaçant de la déshériter et de les détruire, elle et son soupirant, d'une horrible façon. C'est à partir de cet instant, je pense, que toutes ces années déferlantes de violence et de haine, subies depuis le retour de son géniteur, firent se développer en elle un instinct meurtrier.

— Mesdames et Messieurs la Cour !

L'entrée des magistrats se fait en silence. Dans le prétoire, les jurés sont déjà installés : précepteurs, commerçants, propriétaires et cultivateurs. Devant eux ont pris place, sur des chaises, les nombreux témoins, dont je fais partie, et quelques privilégiés : officiers de gendarmerie, fonctionnaires et autres notables, accompagnés pour la plupart de leurs épouses, et qui ont pour rôle d'assister, chaque trimestre, au « spectacle » des assises pour marquer le maintien de l'ordre social.

Je me sens mal face à ce déploiement de convenances et mise en scène dont le but, hormis celui de rendre justice, est aussi de dissuader d'éventuels futurs candidats aux crimes et autres méfaits.

— Faites entrer les accusées !

Les accusées ? Oui ! Elles sont deux ! Après avoir traversé avec peine, encadrées par des gendarmes, la foule de milliers de personnes, agglutinées le long des rues sur leur passage, elles franchissent la porte de la salle. Victorine entre la première. Fi de sa classe habituelle ! Vêtue d'une simple robe noire, le visage pâle et le regard absent, elle ne semble percevoir ni les bruits ni les mouvements qui agitent l'assistance. Séparée d'elle par un gendarme, Nini s'installe à sa droite. Sa légèreté et sa joie coutumières ont fait place à un petit être apeuré ne comprenant rien à tout ce qui se passe. Elle avait pensé qu'en dénonçant sa maîtresse elle obtiendrait, pour son repentir, l'absolution de Dieu et la tolérance des hommes mais c'était sans compter sur l'engrenage de la machine judiciaire dans laquelle elle s'était innocemment aventurée. Un autre dessein beaucoup moins honorable avait peut-être aussi traversé son esprit simple : prendre la place de sa maîtresse auprès du gendarme Dupont dont le fol amour qu'elle aussi lui portait avait laissé sur elle une émouvante trace.

À la vue de son petit ventre rond, un murmure de compassion fait frissonner la foule puis c'est dans un grand silence que la Cour entre en séance. Le jury une fois composé, le président fait prêter serment aux jurés et rappelle leur rôle en ce lieu avant d'ordonner :

— Que l'on ouvre les portes au public !

Un raz-de-marée bruyant prend possession de l'espace. La capacité de la salle n'étant que de cinq cent places, un brouhaha d'insatisfaction s'élève du hall d'entrée. A l'intérieur, la voix du Président rétablit l'ordre :

Silence ou je fais évacuer ! Nous sommes en ce lieu pour rendre jugement sur l'affaire mettant en cause Victorine Cumon, femme Dupont, âgée de vingt-huit ans, accusée d'avoir, avec la complicité de Léonarde Rouvet, dite Nini, sa domestique, empoisonné son père.

— Greffier, veuillez lire l'acte d'accusation !

L'interpellé s'exécute d'une voix haute et monocorde afin de n'influencer en aucune façon les jurés mais, au fur et à mesure du déroulé, j'ai la triste sensation de les voir glisser vers la reconnaissance d'une flagrante culpabilité.

Cette histoire aurait pourtant pu demeurer fort banale et se résumer à ces quelques phrases : peu de temps après qu'il eut rejeté la demande en mariage du gendarme Dupont, Monsieur Cumon se mit à souffrir d'une indisposition bénigne suivie d'un mieux aller puis d'une récurrence s'aggravant de jour en jour pour finalement le conduire jusqu'au trépas.

Connaissant les antécédents débordants en tous domaines du personnage, la gastrite très grave entraînant péritonite diagnostiquée par les médecins n'étonna vraiment personne. Victorine ne cacha pas un certain soulagement qu'elle formula en disant que « tout ce que Dieu faisait était bien fait » et, même si ce comportement put étonner, personne ne fut réellement affecté par le décès de cet être au demeurant assez ignoble.

L'histoire aurait donc pu s'arrêter là et la vie continuer comme elle le fit pendant quelques temps. Victorine épousa son gendarme puis renvoya, à sa demande, sa domestique, Nini, sous raison de la grossesse qu'elle venait de déclarer et qui était le fruit de la grande complaisance que celle-ci avait eue, quelques temps auparavant, avec le nouveau maître de maison.

Tout cela était sans compter sur la nature humaine capable du meilleur mais aussi du pire qui vint titiller la jalousie féroce de Marie Prouillac. Cette dernière, journalière vivant dans un faubourg du village, était du même âge que l'accusée et l'enviait depuis son enfance. Si elle avait accepté d'accueillir Nini et son futur enfant chez elle, ce n'était pas pour faire œuvre de charité mais parce qu'elle avait, depuis longtemps, sur la mort naturelle de Monsieur Cumon, des doutes que vinrent conforter les nombreuses visites de Victorine à Nini et les présents qu'elle lui donnait sous demande de faire silence sur ce qui les liait, phrase qu'elle entendit un jour lui dire et interpréta à sa façon.

Il y eut ensuite cet événement inhabituel au village : l'exposition publique sur la place centrale d'un individu condamné aux travaux forcés pour vol qualifié. Devant la foule de curieux qui l'entourait, il engagea chacun à tenir toujours une conduite exempte de reproches. Il exprima également le sentiment d'injustice qu'il ressentait pour la dureté de sa peine alors que l'on ne pouvait lui reprocher que de banals larcins ajoutant clairement qu'il y avait peut-être dans la foule des plus coupables que lui.

Marie Prouillac saisit la belle aubaine pour faire parler Nini en lui rapportant ces paroles, sans mot faillir, avec force dramaturgie. Son stratagème fut couronné de succès car c'est bien dès cet instant que la machine à remonter le temps se mit à tourner sous les aveux déchirants de la pauvrete.

La lecture est maintenant terminée et je vois les témoins dont les noms ont été mentionnés se dandiner sur leurs chaises, impatients de venir abonder les faits évoqués. Aucune compassion ne transparait sur leurs visages de justiciers !

Dans les petits villages, les bruits courent, tout se sait et je déroule l'écheveau tandis que le Président invite le premier témoin à rejoindre la barre. Il s'agit du doyen de la faculté de médecine de Paris sollicité pour donner un avis éclairé suite à ceux, contradictoires, des médecins locaux et des experts de la faculté de Bordeaux ayant étudié le corps exhumé de la victime. La question médico-légale est essentielle en cette affaire car il s'agit de savoir si la mort est ou n'est pas la conséquence d'un empoisonnement à l'arsenic.

Cela fait déjà presque une heure que l'expert incontesté développe sa théorie et malgré mes quelques connaissances en ce domaine du fait des études que j'ai dû faire pour exercer mon métier, j'avoue perdre parfois le fil de sa magistrale démonstration. Que peut-il donc alors en être dans l'esprit de tous ces profanes qui l'écoutent avec respect ? Tout le monde est simplement en attente de sa conclusion qui, telle une sentence, finit par tomber : « C'est d'après l'ensemble de ces considérations, Messieurs, que je n'hésite pas à conclure que Cumon est mort empoisonné par une préparation arsenicale ».

C'est alors qu'intervient le défenseur de Victorine pour engager un dialogue avec l'expert mais, à l'issue, ce dernier maintient sa conviction et le Président décide de lever la séance en précisant que les débats se poursuivront demain, dès six heures, en raison des fortes chaleurs.

Je me retrouve à la même place en ce deuxième jour d'audience. Etrangement, j'ai bien dormi. Je sais que l'on va assister aujourd'hui à un interminable défilé de témoins face auquel mon intervention ne sera pas d'un grand secours mais je tiens à m'exprimer, haut et fort, publiquement, pour redonner à l'accusée un brin d'humanité que tout le monde semble avoir oublié.

Qui se souvient des manifestations de mépris, de violence et de haine que son père lui faisait subir depuis tant d'années ? Point n'est ici question pour moi de cautionner son geste mais je sais, pour avoir bien connu l'accusée dans mon enfance, que seule une extrême accumulation de souffrances a pu la mener à commettre un tel acte. Victorine ! la douce complice de mes jeux d'enfant du temps où sa mère régnait seule, avec fermeté mais gentillesse, sur l'hôtel et la maisonnée ! Je revois nos courses folles à travers les champs avec les autres enfants du village, nos jeux d'eau improvisés durant les chaudes journées d'été autour du lavoir où tout le monde s'aspergeait sous les fâcheries des lavandières et puis cette soirée d'automne où, cachés derrière le tronc d'un immense marronnier, nous avons fait l'expérience d'un baiser. Elle n'avait dans son cœur aucune méchanceté, que de la joie de vivre, de la douceur et cet espoir de bonheur dont on est tous nourris. Elle

possédait aussi une grande soif de connaissance que j'ai su étancher en lui apprenant, en secret, au fil des ans, à lire et à écrire.

J'ai dû ensuite quitter le village pour suivre mes études afin de pouvoir, à l'issue, remplacer mon père dans son officine et je suis parti en nourrissant l'espoir que peut-être, à mon retour, notre complicité et notre tendresse pourraient faire place à un bel amour. C'est à ce moment-là que son père est revenu.

La voix du Président m'enlève à mes pensées : Nous allons maintenant procéder à l'audition des témoins.

C'est alors une avalanche de témoignages sortis de je ne sais quelle boîte de Pandore qui s'abat sur l'assistance. Chacun y va de son petit souvenir jugé auparavant anodin et qui soudain prend forme meurtrière. Mais d'où sort cet arsenic qui semble avoir cheminé à travers tout le village ?

Avec force détails, Marie Prouillac raconte les aveux de Nini expliquant comment elle se procurait les différentes substances sur ordre de sa maîtresse, comment le poison était ensuite administré, de la soupe au verre d'eau et jusqu'à être introduit dans des quartiers d'orange !

Après elle, se présentent à la barre plusieurs femmes du village informées des aveux par Marie Prouillac et qui, après s'être chargées de faire courir la rumeur, avaient improvisé des confrontations au cours desquelles Victorine s'était accusée puis ravisée en arguant que c'était Nini qui avait empoisonné son père dans le but de la faire accuser puis condamner pour prendre sa place auprès du père de son enfant.

Dans la confusion la plus totale et la monstruosité des détails, les témoins se succèdent : ceux ayant remis à Nini les substances demandées, ceux ayant entendu le père Cumon se plaindre de l'horreur des médecines qu'on lui faisait avaler, ceux ayant vu sa femme prise de malaises après avoir mangé un quartier de l'orange qu'on lui destinait, ceux contactés par Victorine en personne pour se procurer de l'arsenic. On dirait que tout le village est venu témoigner !

À chaque intervention, je sens les jurés acquérir un peu plus la certitude de la véracité des révélations et c'est à peine si j'entends que l'on prononce mon nom pour m'inviter à la barre.

Là, je reconnais avoir donné de l'opium à Nini pensant que, administré à infime dose, il soulagerait, de par ses vertus sédatives, les douleurs du père Cumon. Quant à l'arsenic, je l'avais effectivement remis en mains propres à Victorine, persuadé qu'il était destiné à enrayer une invasion de rats à l'hôtel.

Tandis que je rajoute quelques mots pour exprimer combien la personnalité de l'accusée n'a rien de celle d'une meurtrière, je vois Victorine, pour la première fois depuis le début du procès, effectuer un mouvement. Elle tourne son visage vers moi et esquisse un léger sourire de gratitude que je reçois aussi comme un adieu.

Après moi s'expriment quelques témoins, cités par la défense, qui tentent, autant que faire se peut, d'apporter un soutien à l'accusée mais je sais bien, au fond de moi, qu'un démenti de cruauté ne peut rien contre l'intime conviction de culpabilité. À preuve ces petits vendeurs de journaux qui, dès hier au soir, criaient haut et fort dans les rues : « La parricide bientôt condamnée ! lisez le résumé des assises ! ».

C'est maintenant au tour du procureur de faire son réquisitoire. La voie est toute tracée pour ses jeux de geste et son lyrisme qui ont la piètre gloire de convaincre des convaincus et ce d'autant que l'accusée a tout reconnu sous l'interrogatoire du Président. Il demande alors que la peine infligée soit équivalente à l'acte commis.

Le défenseur de Victorine prend, comme il se doit, la parole en dernier et il a fort à faire pour exercer son talent au milieu d'une assemblée fatiguée par tous ces débats dans la chaleur insupportable de ce début d'été. La curiosité a fait place à l'impatience, celle de voir tout se régler rapidement et ne plus entendre parler de cette affaire.

La Cour et les jurés se retirent. Il leur faut peu de temps pour délibérer car les voici déjà de retour.

À la question : Victorine Cumon épouse Dupont est-elle coupable d'avoir assassiné son père par administration de poisons divers dont essentiellement de l'arsenic ? la réponse est oui. À la question : Cet acte a-t-il été fait avec préméditation ? la réponse est encore oui. Puis viennent les questions concernant Nini : Léonarde Rouvet a-t-elle participé à cet assassinat ? la réponse est oui. Peut-on retenir à son encontre des circonstances atténuantes ? la réponse est également oui.

Une clameur de satisfaction secoue l'assistance et l'énoncé des peines infligées ne fait que l'amplifier. Les accusées sont condamnées aux travaux forcés : à perpétuité pour Victorine et à dix-huit années pour Léonarde. Cette dernière s'effondre en larmes tandis que Victorine, immobile et hagarde, est retournée se réfugier dans sa bulle d'abstraction du temps, de tout.

La salle se vide assez rapidement. Il est quatorze heures et la foule, tirillée par la faim, se précipite à la recherche de lieux ombragés où se restaurer. Je n'ai, en ce qui me concerne, que l'envie de boire, pour éteindre ma soif mais aussi sentir un liquide de vie m'aider symboliquement à laver ce fatras d'horribles déballages auquel je viens d'assister. Je choisis donc de quitter la ville, sans plus tarder, pour rejoindre Montignac.

Cela fait maintenant plus d'une semaine que le procès s'est terminé. La petite ville a repris son quotidien mais une lourde chape de plomb semble s'être abattue sur elle. Chacun vaque à ses occupations dans un silence inhabituel. On se croise sans se parler. On se salue à peine. Dans les lieux publics et fréquentés, on évite d'évoquer ce qui vient de se passer, surtout à l'hôtellerie où la mère de Victorine, pour ne pas avoir su aider sa fille face à son tyrannique père, se sent responsable et demeure inconsolable.

Victorine a été conduite de Périgueux à l'arsenal de Rochefort où elle doit purger sa peine. Le transfert de Léonarde n'interviendra que plus tard, après son accouchement imminent. Que va-t-il advenir de ce nourrisson ? Il se dit qu'une lointaine parente, infertile et en mal d'enfant, serait prête à l'accueillir ! Je lui souhaite cet avenir dans mes prières où je demande aussi, chaque jour, qu'un miracle fasse sortir Victorine de son enfer.

Je ne sais si l'on peut qualifier de miracle céleste la nouvelle qui, dès ce matin, est remontée de la grande ville, tel un fougueux mascaret, pour inonder Montignac :

Victorine est décédée ! Elle a fait une chute mortelle sur le chantier où elle travaillait.

Aussi horrible qu'elle soit, cette annonce ramène étrangement le calme dans les esprits auparavant emplis de haine et de hargne, comme si, par sa mort, Victorine dédouanait ses détracteurs de l'avoir fait cruellement condamner alors que tout le monde savait ce que son père lui faisait endurer.

Je me sens moi aussi apaisé : elle ne souffrira plus ! Mon regard se tourne alors vers l'hôtellerie d'où je vois sortir, en larmes, la mère de Victorine au bras de son gendre. Dupont essaie de poser un masque de gravité sur son visage mais son regard est frémissant de joie. C'est alors qu'une idée épouvantable me traverse l'esprit : et si, de par ses connaissances, le gendarme avait réussi à soudoyer un gardien pour faire passer Victorine de vie à trépas ! Car en fait, qui va pouvoir, de par son veuvage et en vertu des contrats passés lors de son mariage profiter financièrement de la situation ? Je ne veux pas laisser mon esprit s'aventurer dans de tels méandres même si un sixième sens me dit que mon intuition n'est pas mauvaise et je retourne à mon officine.

Je m'apprête à fermer boutique lorsque Mélie, la sœur cadette de Victorine, en franchit le seuil. Elle tient dans ses mains un paquet grossièrement ficelé qu'elle me tend avec ces mots : C'est pour toi ! Victorine m'avait demandé de te le remettre si elle venait à disparaître. Je saisis l'offrande et remercie Mélie qui déjà tourne les talons. Profondément ému, il me faut quelques instants avant de me décider à ouvrir délicatement ce qui, je le sens, va devenir le plus beau présent de ma vie.

Sous mes doigts fébriles, je découvre un nombre impressionnant de feuilles manuscrites et reconnais l'écriture déliée de Victorine. Que vais-je découvrir ? des confidences ? des secrets ? des espoirs ? des rêves ? des pensées ? Je referme soigneusement le précieux cadeau. Ce n'est point ici le lieu pour en prendre connaissance. Demain, ce sera dimanche et j'irai m'asseoir au pied du grand marronnier de notre enfance. C'est là que, sous mes yeux, j'entendrai Victorine me parler.

Françoise Cartron



## *Carnet de Léonarde Rouvet, dite Nini*

25 septembre 1854.

Aujourd'hui, j'ai trente ans et je me souviens...

Comme ils sont loin les coteaux couverts de vignes toutes rouges à l'automne, s'étageant de part et d'autre de la Vézère, comme il est loin le Périgord de mon enfance, comme elle est loin la petite métairie où s'échinaient mes pauvres parents ! J'ai trente ans et je suis si fière d'écrire ces lignes dans le petit carnet que m'a offert Julie ce matin, avec un pot d'encre noire, une plume d'oie bien taillée et une boîte de bougies... Le seul cadeau d'anniversaire que j'aie jamais eu ! Et quel précieux cadeau !

Julie, ma chère Julie, je lui dois tant de choses et, en premier, la chance d'être encore en vie dans cette Guyane hostile, dans ce bagne inhumain où nous croupissons depuis des mois après ce terrible et interminable voyage en bateau. Sans Julie, je serais probablement morte depuis longtemps, comme Victorine, mon ancienne maîtresse, dont la fragilité n'a pas résisté longtemps sur les pontons de Rochefort, pendant l'hiver 1841. Julie, je ne sais pas grand-chose de sa vie, ni des raisons qui l'ont conduite au bagne. Tout ce que j'ai appris d'elle, c'est qu'elle occupait à Paris une fonction de préceptrice auprès des enfants d'une riche maison bourgeoise. La première fois que je l'ai croisée, c'était un matin sur le bord de la Charente où nous allions, entravées, transportant un à un de longs pieux de chêne, elle faisait partie des nouvelles condamnées. Elle m'avait souri sans rien dire, toute parole étant sévèrement punie, et le fouet des garde-chiourmes toujours prêt à siffler ! Puis quelque temps après, elle avait réussi à m'entraîner un soir dans le petit coin secret du bagne qu'elle avait aménagé à l'insu des gardiens, où, avec une patience d'ange, de soir en soir, elle m'initia, avec deux autres pauvres filles de mon âge, aux joies de la lecture et de l'écriture.

Ce petit carnet, dont j'ai à présent noirci deux pages à la lumière de ma bougie, restera sans doute secret, lui aussi. D'ailleurs, mon écriture est si maladroite que je me demande si quelqu'un pourrait la déchiffrer. Mais comme je vais être soulagée de confier au papier tous ces souvenirs horribles qui me submergent et envahissent mon court sommeil !

J'avais dix ans lorsque mon père est mort, écrasé sous une charrette. Ma mère s'est louée de ferme en ferme, tandis que je m'occupais de mes cinq petits frères et sœurs. Lorsque j'ai eu treize ans, Eugénie, ma cadette, a pris la relève et j'ai été placée chez le père Cumon, à Montignac, pour remplacer la servante qu'il venait de renvoyer parce qu'elle était enceinte. Il était veuf et vivait avec sa fille Victorine, qui allait sur ses vingt ans. Ils habitaient une belle maison cossue au centre du bourg. Le Père Cumon s'occupait de l'hôtel qu'il venait d'acheter avec la petite fortune assemblée, disait-on, sur les quais de Bordeaux... Je ne le voyais pas de la journée. Il ne rentrait que pour le repas du soir, mais dès le premier jour, sa stature gigantesque, sa voix de stentor m'ont terrorisée. Un cou de taureau supportant une face barbue et rougeaude, une panse proéminente, gavée de pâtés de Périgueux, de

dindes truffées et de gibiers fins, tout, en lui, m'inspirait la crainte et le dégoût. Victorine, à côté, paraissait une frêle et délicate oiselle, dont il semblait qu'il n'eut pu en faire qu'une bouchée ! Très vite, Victorine a fait de moi sa confidente et, sans la différence d'âge et surtout de condition, nous aurions pu devenir amies. Elle occupait ses journées à lire, à broder, à jouer du piano, appréhendant autant que moi le retour nocturne du cerbère Cumon !

J'étais depuis trois ans à leur service quand, un soir d'été brûlant où j'essayais de trouver une bouffée d'air frais par la lucarne de ma chambre sous les toits, je vis une silhouette blanche furtive se glisser sans bruit au bas des marches du perron. C'était Victorine, j'en étais sûre ! Je ne devais pas tarder à savoir de quoi il retournait. Un matin, Victorine me confia son grand secret : elle était amoureuse ! Quelques jours plus tard, elle m'apprit qui était l'heureux élu : un jeune gendarme nommé Dupont. Son bonheur tout neuf s'acheva rapidement le soir où elle dut annoncer à son père que son promis allait venir lui demander sa main. Je me souviens comme si c'était hier de la tempête déchaînée qui s'en suivit, des cris et des jurons de ce monstre qui ne s'arrêta qu'à bout de souffle, près de la crise d'apoplexie...

Le lendemain, une Victorine en pleurs, mais déterminée, me prit dans ses bras, prononçant ces paroles définitives : « Je vais le tuer et tu vas m'aider ! ».

À partir de cet instant, j'allais être entraînée, malgré moi, dans la spirale infernale qui causa ma perte et m'entraîna au bagnon de Rochefort pour plus de dix ans avant que la loi de Transportation ne m'envoie ici, dans l'enfer de Cayenne, avec des centaines d'autres condamnées de droit commun, défricher la jungle et dessécher les marais croupissant sous des nuées de moustiques affamés.

Marie-Thérèse Laborde